**C.C.A.S. de MESSERY**

**Compte rendu de la réunion du 6 juin 2023**

**Etaient présents :** Mmes Nathalie Vuarnet, Nathalie Reynaud et M. Claude Gérard, membres élus.

Mmes Danielle Bocquet, Chantal Chevaux, Marie-Rose Redon, et Elisabeth Lanvers membres nommés

**Etaient absents :**

M. Serge Bel, Président, Roseline Meghezzi, Lucille Schefzick et Valérie Duret

**1/ Approbation du compte rendu de la réunion du 25 avril 2023 :**

Le compte rendu de la réunion est approuvé à l’unanimité.

**2/ Atelier Serenimouve :**

Des ateliers, gratuits pour les plus de 60 ans vont être mis en place avec l’entreprise sociale et solidaire SereniMouve. Ces ateliers seront ouvert sur inscriptions (auprès de Léa) aux habitants de Messery, Nernier et Chens-sur-Léman. Ils sont financés par le Conseil Départemental et la Conférence des Financeurs de la Perte d’Autonomie. L’objectif de ces ateliers est de faire de la prévention et de « se mettre en condition ». Il n’y a pas d’obligation à participer aux 3 séances.

Ces ateliers auront lieu les lundis 11 septembre, 25 septembre, et 2 octobre dans la salle des fêtes de 14h30 à 16h30.

Premier atelier : Faire du tri et de la place

Deuxième atelier : Classer, archiver ses document et créer un classeur familiale d’urgence

Troisième atelier : Internet, démarche téléphonique : soyons vigilant

**3/ Nouvelle écriture comptable M57 :**

L’adoption de cette nouvelle nomenclature comptable devient obligatoire à compter du 1er janvier 2024. Pour les communes de notre strate démographique, le passage à cette nouvelle comptabilité n’entraine pas de modifications majeures par rapport à la M14.

2 possibilités nouvelles méritent d’être signalées :

* La fongibilité de crédits (possibilités de transférer des crédits d’un chapitre à l’autre)
* Les dépenses imprévues

Les communes de la taille de Messery peuvent adopter une version abrégée du référentiel budgétaire et comptable. Suite à l’adoption par le budget principal et des affaires scolaires, il est proposé de mettre en place, à compter du 1er janvier 2024, le référentiel budgétaire et comptable M57 dans sa version abrégée, pour le budget du CCAS.

Le nouveau plan comptable est adopté à l’unanimité

**4/ Divers :**

* Frigo solidaire – « anti-gaspi » : Une réunion est à prévoir avec les commerçants pour mettre en place le projet de frigo anti-gaspi. La mairie prendrait en charge le coût d’achat du frigo (1500€) et les frais d’électricité.

Les questionnements en cours : lieu d’implantation ? Planning d’entretien ? Bénévoles ?

* Centre de santé intercommunal : A Bons-en-Chablais, un centre de santé ouvrira en novembre. Proposition de travailler sur un projet similaire en lien avec Chens-sur-Léman.

Prochaine réunion le **mardi 11 juillet 2023 à 19h**

La séance est levée à 20h00